



LA POSTE ET L'EUROPE

ENJEUX 2024-2029



LA POSTE
GROUPE

SOMMAIRE

03

Édito

04

Présentation
du groupe La Poste

08

Pour un secteur postal
au service de tous

12

Pour accompagner
les dynamiques
de marché
du e-commerce

14

Pour une régulation
équilibrée
du e-commerce
extra-européen

16

Pour une économie
verte et décarbonée

20

Pour un numérique
souverain, agile
et innovant

24

Pour une Union
de l'épargne et
de l'investissement

« NOTRE AVENIR, C'EST L'EUROPE »



Depuis plus de six siècles, les postes agissent en Europe. À travers les générations, elles ont nourri et organisé les échanges au sein de notre continent. Aujourd'hui encore, elles relient entre eux 800 millions d'Européens, entreprises, consommateurs, citoyens et institutions. Ainsi, elles contribuent à la prospérité générale en soutenant le développement économique, en favorisant la circulation des idées et l'inclusion sociale. Elles représentent 1 % du PIB européen, et y contribuent indirectement pour près de 10 %.

Pour le groupe La Poste, depuis longtemps aussi, notre marché, c'est l'Europe. La réalisation du Marché unique postal, entamée il y a 30 ans, a permis la libéralisation du secteur, a amené les États membres et les postes à évoluer et investir au bénéfice de leurs clients. Le Marché unique leur a aussi offert des opportunités de croissance inédites. En 2023, 45% du chiffre d'affaires du groupe La Poste a été réalisé en dehors des frontières françaises, dont les deux tiers en Europe.

Enfin, l'Europe est notre avenir. En portant les normes pour devenir le premier continent neutre en carbone à l'horizon 2050, l'Europe est en avance dans l'effort d'adaptation au choc climatique et s'engage pour préserver l'avenir de la planète. Avec l'Agenda numérique, elle veut donner aux entreprises et aux citoyens les moyens d'agir dans un avenir numérique durable, centré sur l'humain et plus prospère. Transitions verte et numérique, il n'y aura pas d'avenir sans la transformation de notre modèle économique.

Le groupe La Poste s'engage dans cette voie, en tant qu'acteur de proximité, pour être le leader de la livraison décarbonée en Europe et promouvoir un numérique éthique et responsable au service de tous.

Au cœur du Marché unique et des grandes transitions, le groupe La Poste fait face à de nombreux défis que vous retrouverez dans cette brochure, qui est aussi l'occasion de partager nos points de vue et d'alimenter le débat européen.

Philippe Wahl

Président-directeur général
du groupe La Poste

PRÉSENTATION DU GROUPE LA POSTE

Un groupe engagé au service de la société tout entière

34,1 Mds€
de chiffre d'affaires

232 700
collaborateurs

15 Mds
d'objets livrés

2,1 Mds€
d'investissements

94/100
Index de l'égalité
professionnelle

108 000
relais commerçants
et consignes dans
le monde

4 missions de service public

Service universel postal



La Poste assure la levée et la distribution du courrier 6 j/7 au domicile des Français, sur tout le territoire, à des prix abordables et encadrés par un régulateur indépendant. Respectant les principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, ce service concourt à la cohésion sociale et au développement équilibré des territoires.

Transport et distribution de la presse



Partout en France, et 6j/7, La Poste distribue près de 7 000 publications à des tarifs abordables. Une mission essentielle au pluralisme démocratique, qui garantit à tous les citoyens un accès égal à l'information.

Aménagement du territoire



La Poste assure la présence d'au moins 17 000 points de contact sur l'ensemble du territoire. Premier réseau de proximité humaine en France, le réseau La Poste permet ainsi à 97% de la population de disposer d'un point de contact postal à moins de 5 km ou 20 minutes en voiture.

Accessibilité bancaire



Toute personne qui en fait la demande peut ouvrir un Livret A et y effectuer des retraits ou des dépôts à partir de 1,50 euro et ceci gratuitement. La Banque Postale garantit ainsi aux personnes exclues du système bancaire classique un accès universel à des services bancaires essentiels, simples et gratuits.

L'actionnariat

66 %
Caisse des Dépôts

34 %
État français



Des métiers diversifiés

Services-Courrier-Colis

- Courrier relationnel et publicitaire, presse
- Colissimo et petits paquets internationaux pour les clients Entreprise
- Solutions logistiques aux Entreprises (Log'issimo)
- Services de proximité humaine

464 M

de Colissimo livrés dans le monde

9 936 M€

de chiffre d'affaires

AMBITION 2030

Devenir le 1^{er} opérateur de services de proximité humaine et au e-commerce, centré sur la satisfaction et l'expérience client :

- Développer un courrier plus fiable, durable et rentable et de nouveaux services de logistique de proximité
- Consolider la position de leader de Colissimo en France et le devenir dans les services de proximité humaine autour du domicile
- Changer de dimension dans les services liés à la transition écologique et au développement des territoires

La Banque Postale

- Acteur majeur de la bancassurance, elle est organisée autour de quatre pôles métiers :
- Bancassurance France
 - Bancassurance internationale
 - Banque de financement et d'investissement
 - Banque patrimoniale et gestion d'actifs

11^e

bancassureur de la zone Euro⁽¹⁾

7 256 M€

de produit net bancaire

AMBITION 2030

Offrir le meilleur de la bancassurance pour tous :

- Réaffirmer son ambition citoyenne au service d'une transition juste en développant des offres à impact
- Se hisser aux meilleurs standards de l'expérience client
- Placer l'expérience et l'engagement collaborateur au cœur du projet stratégique

⁽¹⁾ Source : Total des actifs 2022 publiés sur un panel de 20 banques de la zone Euro.

Geopost

- Livraison express de colis en France et à l'international, en BtoB et BtoC, à domicile et hors-domicile
- Réseau global avec une présence dans plus de 50 pays dans le monde
- Services de livraison spécialisés (*same day*, température contrôlée, etc.) et services au e-commerce

2,1 Mds

de colis traités dans le monde

15 679 M€

de chiffre d'affaires

AMBITION 2030

Devenir la référence internationale de la livraison durable et un catalyseur pour le commerce :

- Renforcer le cœur de métier en Europe (livraison BtoB et BtoC à domicile, flux transfrontaliers)
- Accélérer sur les moteurs de croissance (livraison hors domicile, livraison alimentaire et santé)
- Développer la présence à l'international et dans les services au e-commerce

Grand Public et Numérique

- Distribution omnicanale des offres du groupe vers les particuliers, les professionnels et les petites collectivités de moins de 10 000 habitants
- Développement des services numériques de confiance, *via* Docaposte, et poursuite de la transformation numérique du groupe

4,2 M

de Français détenteurs de l'Identité Numérique La Poste

6 549 M€

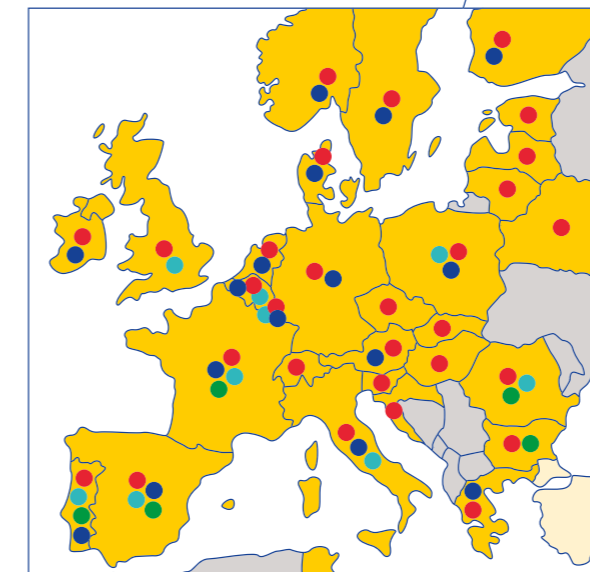
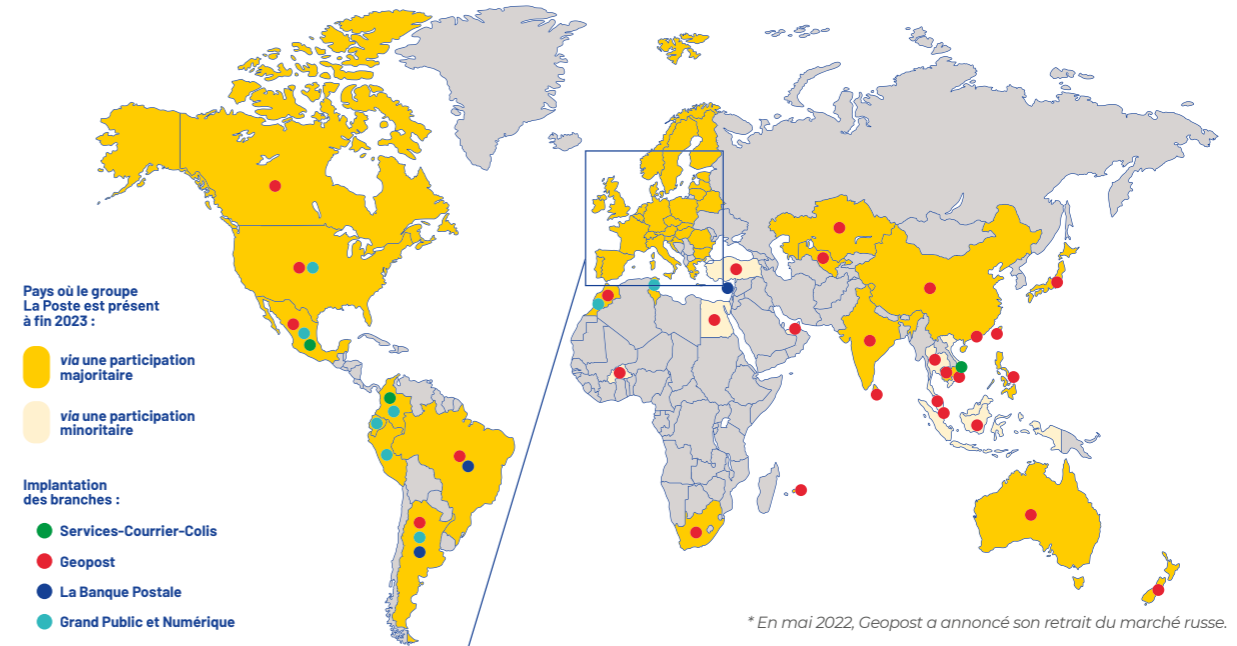
de chiffre d'affaires

AMBITION 2030

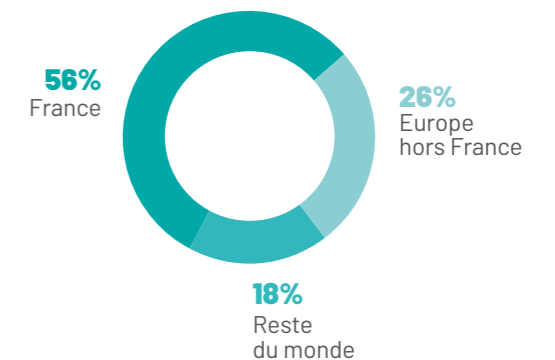
Faire de La Poste la 1^{re} plateforme de services, humaine et digitale en France, en relevant trois défis :

- La présence, en capitalisant sur notre réseau de bureaux de poste et en développant un modèle partenarial physique et numérique plus ouvert
- L'amélioration simultanée de l'expérience client et de l'expérience postier
- Le développement reposant sur le numérique et les services de proximité comme relais de croissance

Une présence mondiale

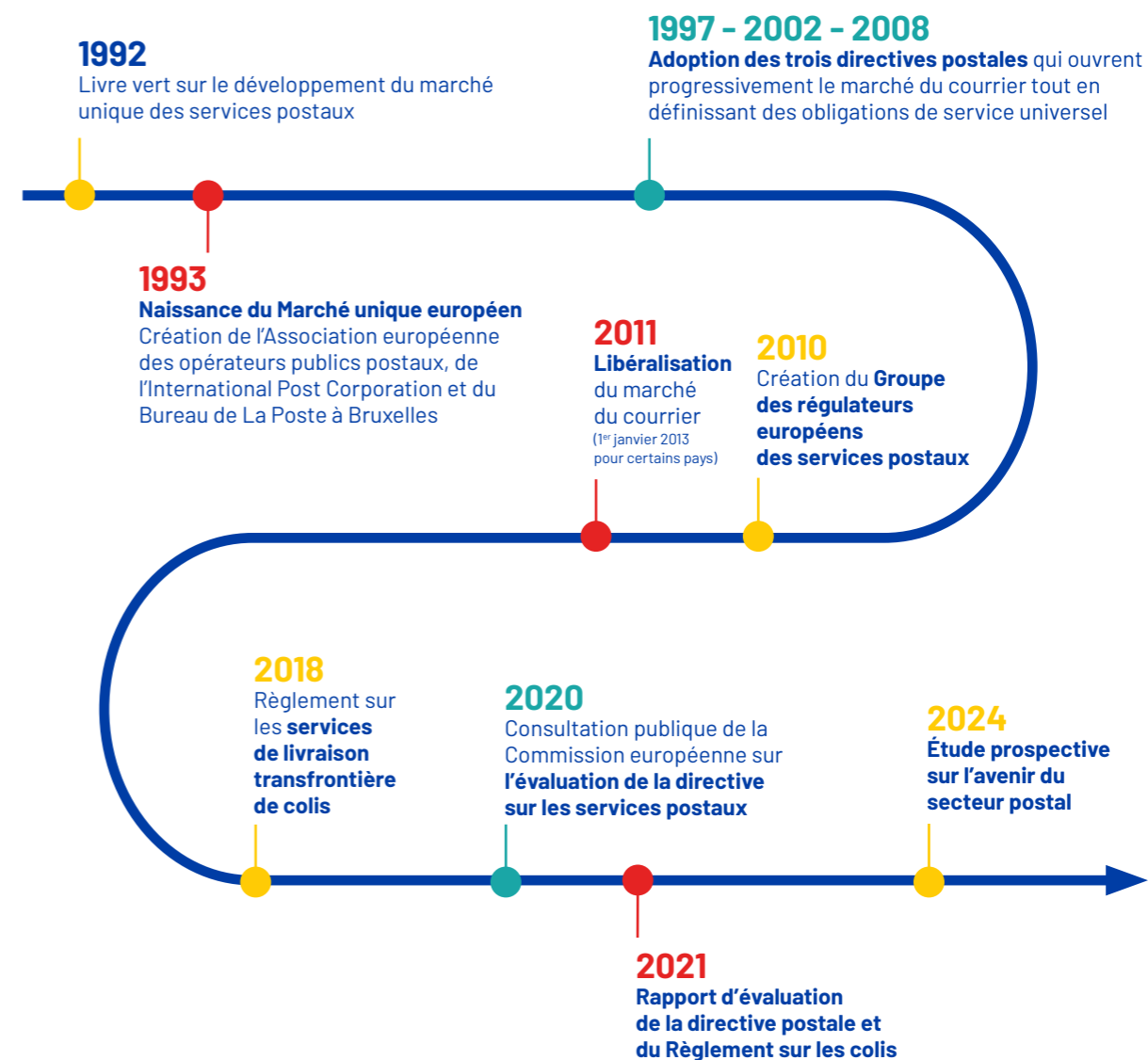


Empreinte géographique du groupe au 31/12/2023
44% du chiffre d'affaires réalisé à l'international



POUR UN SECTEUR POSTAL AU SERVICE DE TOUS

Les étapes de la construction de l'Europe postale



Le secteur postal est régulé par la directive sur les services postaux de 1997, révisée en 2002 et 2008. Cette directive a amené à la définition d'un service universel postal et à ses modes de financement, à des mesures destinées à améliorer la qualité de service et à la libéralisation totale du secteur du courrier. Elle a aussi conduit à l'instauration, dans chaque État membre, d'un régulateur indépendant.

Relever le défi de la baisse des volumes du courrier

Depuis la dernière révision de la directive, sous l'effet de la numérisation croissante de l'économie, on constate que les volumes du courrier baissent partout en Europe de façon très significative. Cette tendance s'est accélérée lors de la pandémie de la COVID, qui a aussi montré l'utilité et la valeur sociale des opérateurs postaux alors même que leur équilibre financier était mis durablement sous tension. Malgré cette tendance à la baisse des volumes du courrier, les principes du service universel postal – caractère abordable, accessibilité, couverture territoriale totale, non-discrimination, orientation des prix sur les coûts – restent pertinents. La question de leur soutenabilité amène cependant les responsables politiques et les partis prenantes postales à s'interroger sur l'avenir du cadre législatif postal.

Une législation ciblée

Les nombreuses attentes - légitimes - envers le secteur postal, qu'elles soient économiques, sociales ou environnementales, n'ont pas toutes vocation à être traitées dans une directive sectorielle alors qu'il existe déjà des législations complémentaires horizontales mieux adaptées. Par exemple, la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) couvre les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises sur toute leur chaîne de valeur. De même, la régulation postale doit épargner les secteurs dans lesquels la concurrence fonctionne pleinement comme le marché des colis. Enfin, la notion d'universalité du service doit rester un élément central, par opposition à une restriction aux personnes vulnérables ou aux territoires isolés, car elle seule permet de répondre à la multiplicité des besoins des citoyens tout en préservant l'effet réseau.

Faire évoluer les offres

La subsidiarité est un élément-clé pour adapter les offres aux besoins des utilisateurs. En offrant un degré de subsidiarité satisfaisant et sous le contrôle des régulateurs nationaux indépendants, la directive a déjà permis à de nombreux pays européens d'adapter leurs offres et prestations de service universel. Considérant l'évolution des usages, les modalités de distribution du courrier définies dans la directive pourraient être interrogées (fréquence, délais, lieu de distribution) au prisme des préférences des utilisateurs et des spécificités nationales, dans le respect de la subsidiarité.

Des financements à sécuriser

Les décideurs européens doivent garantir le financement pérenne du service universel pour permettre au secteur postal de jouer pleinement son rôle social et sociétal dans un contexte d'instabilité financière dû à la chute des volumes de courrier. En apportant un soutien adéquat aux prestataires du service universel (via des aides d'État ou des modalités de financement adéquates), l'accessibilité, le caractère abordable et la qualité des services postaux peuvent être préservés pour tous les citoyens, indépendamment de leur localisation ou de leur statut socio-économique.

La Poste rappelle que le courrier conserve une forte valeur sociale et demande de préserver l'esprit de la directive sectorielle 97/67/CE (révisée en 2022 et 2008) sur les services postaux qui a fait preuve de son efficacité pour l'organisation du service universel postal.

60 000
facteurs et livreurs
de colis présents
sur tout le territoire
six jours sur sept.

44,2 millions
de boîtes aux
lettres desservies
quotidiennement.

6 milliards
de lettres transportées
par La Poste en 2023
à comparer à
18 milliards en 2008.

Données au 31/12/2023



POUR ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE MARCHÉ DU E-COMMERCE



Faire ses achats en ligne est devenu une habitude de consommation bien ancrée dans les pratiques de nombreux consommateurs. Les services de livraison de colis sont donc devenus un lien essentiel entre les entreprises et leurs clients. Le marché, en très forte croissance depuis une dizaine d'années, commence à peine à se stabiliser.

La livraison de colis, une activité soumise à une forte concurrence

Les opérateurs postaux historiques ont des positions très diverses sur le marché de la livraison des colis. Ce qu'ils ont en commun est d'assurer le service universel du colis jusqu'à 10 kg ou 20 kg, conformément à la directive postale. À l'heure actuelle, les États membres ont fait le choix de limiter ce service universel aux colis des particuliers, car pour les professionnels, la dynamique de marché est telle qu'ils bénéficient d'une offre diversifiée et compétitive. Il n'y a pas non plus de failles de marché qui justifieraient une action législative et réglementaire additionnelle.

Dans cet écosystème en constante évolution, on constate que la concurrence fonctionne à plein : le prix unitaire du transport de colis baisse, les délais de livraison se raccourcissent, le marché innove en proposant des services de suivi toujours plus performants et en développant des solutions de livraison alternatives à la livraison à domicile. Depuis plusieurs années déjà, les consommateurs ne considèrent plus la livraison comme un obstacle à l'achat en ligne.

Livraison et équité concurrentielle

Pour se maintenir sur ce marché, les opérateurs de colis s'adaptent en permanence aux demandes des grands donneurs d'ordre et des consommateurs. Le pouvoir de marché détenu par certaines très grandes plateformes a renversé le rapport de force. Le groupe La Poste pense que la pleine application du droit de la concurrence ainsi que du Règlement sur les marchés numériques (DMA) en vigueur depuis mars 2024 sont les instruments les plus adaptés pour éviter les abus.

Garantir de bonnes conditions de travail dans le secteur de la livraison est aussi un enjeu majeur d'équité et d'éthique pour l'e-commerce. Des règles nationales existent et La Poste insiste sur le respect du droit du travail par tous les prestataires de livraison. Les abus qui peuvent être constatés, notamment sur le recours à la sous-traitance, doivent pouvoir être mieux identifiés et sanctionnés. Au niveau européen, les récentes directives sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et le reporting extra-financier couvrent également les enjeux sociaux liés à la main d'œuvre externalisée.

Le secteur de la livraison de colis est concurrentiel et compétitif. Le marché répond aux attentes des clients. Comme tout secteur, il est aussi soumis aux réglementations transversales environnementales et sociales. Une réglementation sectorielle supplémentaire n'est pas justifiée.

POUR UNE RÉGULATION ÉQUILBRÉE DU E-COMMERCE TRANSFRONTALIER



L'e-commerce est un marché mondialisé. En tant qu'acteur de premier plan du commerce transfrontalier, le groupe La Poste est particulièrement sensible aux questions douanières qui ont des impacts majeurs sur son modèle d'affaires à l'international.

Renforcer la sécurité des importations

Depuis mars 2021, La Poste, à l'instar des autres opérateurs postaux européens, est soumise à une forte augmentation des contraintes réglementaires : d'abord par la mise en œuvre de la première phase du nouveau programme de sécurité et de sûreté avant l'arrivée en douane des importations (ICS2) ; puis par l'application de nouvelles règles de TVA sur les objets du e-commerce ; et enfin par l'obligation de dématérialiser complètement les déclarations en douane pour l'ensemble des marchandises. Le respect simultané de ces trois réglementations est complexe, car il remet en question l'ensemble des processus logistiques et industriels des postes dans le monde, mais aussi les règles d'échanges élaborées par l'ensemble des États au sein de l'Union postale universelle. Cette transformation a entraîné une chute considérable des flux postaux de marchandises à l'importation dans l'Union européenne depuis 2021 et continue encore à poser des contraintes fortes sur la logistique postale mondiale par le déploiement des seconde et troisième phases d'ICS2.

Améliorer l'efficacité des processus douaniers

Le projet de réforme du Code des douanes de l'Union en cours d'examen, est extrêmement ambitieux et bénéficie du plein soutien du groupe La Poste dans ses objectifs pour rendre le marché unique plus efficace. Néanmoins, les différentes propositions révèlent des aspects d'une très grande complexité dans leur application et nécessiteront un accompagnement étroit des opérateurs et une conduite de projet qui soit la plus inclusive et la plus claire possible entre les autorités et les acteurs du marché du commerce électronique. Les propositions portées par le groupe La Poste vont dans le sens d'une simplification et d'une systématisation des règles afin de permettre la pleine efficacité des dispositions douanières.

Vers une complexification des règles

Concernant les réglementations non-douanières telles que le « mécanisme d'ajustement carbone aux frontières » (MACF), la loi contre le travail forcé, le règlement sur la déforestation, la loi sur l'économie circulaire : leurs modalités d'application au secteur postal restent incertaines et doivent être clarifiées.

Le groupe La Poste plaide pour des mesures douanières qui soient compatibles avec la réglementation internationale de l'Union postale universelle et dont l'application n'entraîne pas une désorganisation des chaînes logistiques des opérateurs européens, ni de charges administratives disproportionnées.

POUR UNE ÉCONOMIE VERTE ET DÉCARBONÉE



Entreprise à mission, La Poste a fait de l'accompagnement de la transition écologique un axe prioritaire de son plan stratégique. Face à l'urgence climatique, le groupe capitalise sur plus de 20 ans d'actions en faveur de l'environnement pour impliquer ses clients et générer un impact positif. Fort de cet engagement et d'un héritage centré autour de la proximité, le groupe La Poste, avec l'ensemble du secteur postal, soutient le déploiement du Pacte Vert et l'ensemble de ses déclinaisons.

Décarboner le transport, une priorité

Le transport constitue 90 % des émissions de gaz à effet de serre du groupe La Poste. C'est pourquoi il est indispensable pour le groupe de poursuivre les efforts et les investissements dans la décarbonation de ses flottes et de celles de ses partenaires. Pour la livraison du premier et du dernier kilomètre, le groupe accélère l'électrification des flottes et le développement des vélos-cargos au bénéfice de tous.

La prochaine législature doit être l'occasion de limiter les surcoûts liés à l'acquisition de nouveaux véhicules utilitaires électriques grâce à des aides ciblées.

Pour le transport longue distance, l'optimisation des liaisons et des chargements, qui permet de diminuer le nombre de kilomètres parcourus, est déjà un axe fort de l'action de La Poste. Pour accélérer la décarbonation du transport longue distance par la route, La Poste estime qu'il convient de s'appuyer d'abord sur des solutions bas-carbone de transition (biocarburants, biogaz) tout en développant l'expérimentation et l'accompagnement pour la mise en place de solutions à faibles émissions (électrique, hydrogène vert).

Les réglementations visant la décarbonation du secteur du transport et de la livraison devraient être technologiquement neutres, différenciées selon le type de véhicules et le type d'usages, et devraient comptabiliser les émissions de CO₂ en prenant aussi en compte les émissions dues à la production de l'énergie utilisée.

Zéro

émission nette à 2040

Le groupe La Poste, seule entreprise française certifiée Science Based Targets (SBTi) dans les domaines du transport, de la logistique et de la banque avec un objectif de Zéro émission nette à 2040.

39 600

véhicules électriques à fin 2023

Le groupe La Poste possède déjà l'une des premières flottes européennes de véhicules basses émissions en Europe (37 % de sa flotte).

80 %

de véhicules électriques

C'est l'objectif que s'est fixé le groupe La Poste sur l'ensemble de sa flotte en 2030.

Transport et livraison, des différences à prendre en compte

Les réglementations européennes n'identifient pas la livraison comme un sous-secteur du transport routier et ne prévoient pas d'indicateur spécifique pour cette activité, bien qu'elle présente des spécificités distinctes de celle du transport.

Concernant le Règlement sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (taxonomie), les actes délégués en cours pourraient le rendre pleinement efficace en intégrant à l'acte délégué Climat, une nouvelle activité dédiée au secteur postal par la simple combinaison des activités déjà existantes de cyclo-logistique, véhicules utilitaires légers et transport routier de marchandises au sein d'une seule activité qui reposerait sur l'utilisation combinée d'au moins deux types de modes de transport.

L'acte délégué Environnement devrait aussi reconnaître les activités postales comme habilitantes pour l'économie circulaire, car elles contribuent à la collecte et à la distribution à coût abordable des objets échangés entre les particuliers.

Concernant la mise en œuvre de la Directive sur la publication d'information en matière de durabilité des entreprises (CSRD), La Poste participe aux travaux menés par le Groupe consultatif européen chargé de conseiller la Commission européenne sur l'information financière (EFRAG). Elle espère la reconnaissance des spécificités de la livraison postale au sein du groupe de travail de l'EFRAG portant sur le « Transport routier ».

Enfin, concernant le Règlement pour établir une approche méthodologique commune permettant aux entreprises du transport de calculer leurs émissions de gaz à effet de serre (CountEmissionsEU), La Poste propose d'allouer les émissions au nombre d'objets transportés (colis ou lettre) et non à la tonne kilomètre.

Pour piloter sa décarbonation, mesurer ses efforts et informer ses clients, le secteur postal a besoin d'indicateurs adaptés à ses spécificités.

Réduire l'impact environnemental global du e-commerce

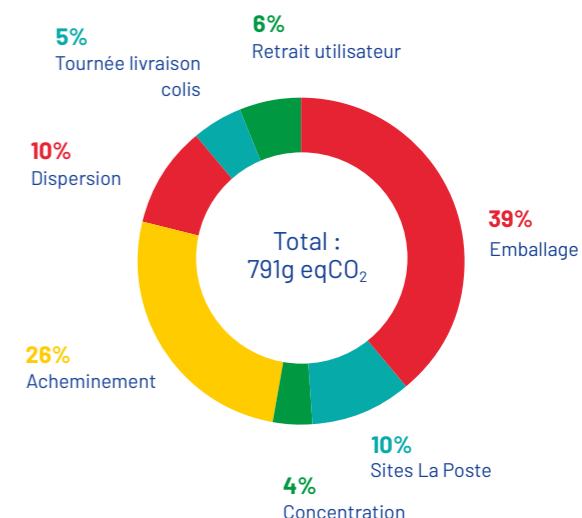
Au-delà du transport et de la livraison, le groupe La Poste travaille à la réduction globale des émissions du e-commerce. L'accompagnement de cette transition nécessitera néanmoins l'effort conjoint de tous les acteurs du e-commerce : e-commerçants, clients, transporteurs, etc.

Optimiser les emballages avec les e-commerçants : en plus de réduire l'empreinte environnementale de ses propres emballages, La Poste conseille ses clients e-commerçants pour diminuer le vide et la consommation de matières premières, intégrer des matières recyclées tout en conservant la résistance des emballages. En partenariat avec des clients et des chercheurs, le groupe travaille à mettre en place des emballages éco-conçus, développe des offres d'emballages réutilisables et des systèmes de collecte des emballages vides en vue de leur recyclage ou de leur réutilisation.

La directive postale pourrait contribuer à l'harmonisation des mesures en incluant une référence à de telles normes qui ont été élaborées en partenariat par les organismes de normalisation et les différentes parties prenantes de la livraison.

Mieux informer les clients : les clients doivent pouvoir comparer les émissions des lettres et colis qu'ils envoient et reçoivent et faire ainsi des choix éclairés quant à leur empreinte environnementale. Pour ce faire, il est nécessaire de développer des méthodologies communes de calcul des émissions et des règles de comparabilité. Le Comité européen de normalisation (CEN) travaille sur ces sujets et a notamment adopté une norme pour faciliter cette comparaison (Parcel Delivery Environmental Footprint – PDEF). Le choix du lieu de livraison peut aussi avoir un impact significatif sur les émissions. Que ce soit à domicile, ou dans point relais ou en consigne, aucun mode de livraison n'est vert par nature bien qu'il existe aujourd'hui un biais consistant à présenter la livraison en point relais ou en consigne comme plus verte que la livraison à domicile. Or, afin de pouvoir comparer de manière équivalente l'impact environnemental d'une livraison à domicile et hors-domicile, il est nécessaire de prendre en compte, dans le second cas, le trajet du client jusqu'au point de

Répartition de l'impact moyen sur le changement climatique d'un colis du e-commerce



Source : Analyse cycle de vie d'un colis - Étude Ecoact / La Poste 2023

retrait, comme le prévoit d'ailleurs la Directive sur les rapports de durabilité des entreprises (CSRD). À titre d'exemple, une livraison à domicile n'est pas moins écologique qu'une livraison en consigne si le destinataire parcourt plusieurs kilomètres en voiture pour aller récupérer son colis. Elle peut au contraire être plus écologique qu'une livraison hors domicile dès lors que l'opérateur de livraison utilise un mode de livraison décarboné.

La Poste demande que les méthodes visant à comparer les émissions des différents modes de livraison intègrent le déplacement du destinataire jusqu'au point de retrait.



POUR UN NUMÉRIQUE SOUVERAIN, AGILE ET INNOVANT



Le numérique occupe une place centrale dans le plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous », déployé depuis 2021. L'ambition du groupe est de demeurer un leader de la confiance numérique. Au-delà de la quête de performance et de compétitivité, le groupe La Poste s'engage à mener cette transformation numérique dans le respect des valeurs d'intérêt général et de confiance, ancrées dans son ADN. Il est acteur de cette transformation grâce à son numérique souverain et de confiance, mais aussi grâce à sa capacité unique d'allier le physique, l'humain et le numérique. Certains sujets, tels que l'identité numérique, l'intelligence artificielle (IA), la cybersécurité et la gouvernance des données, revêtent une importance capitale.

Encourager l'innovation et garantir des conditions de concurrence équitables

Après une mandature 2019-2024 particulièrement dynamique, l'Europe a profondément réformé et enrichi le cadre réglementaire du marché unique numérique. En effet, au total, près d'une vingtaine de textes ont un impact direct sur les acteurs du numérique dont le groupe La Poste fait partie. Ces mesures visent à encadrer et à promouvoir un environnement numérique sûr, éthique et innovant.

Cependant, il est temps de passer du domaine de l'innovation réglementaire à celui de l'innovation technologique. Les technologies numériques offrent des opportunités considérables en matière de productivité pour l'économie du continent. Dans un contexte de compétition mondiale effrénée en matière d'innovation, l'Union européenne doit veiller à maintenir un environnement réglementaire propice, qui encourage l'innovation et garantit des conditions de concurrence équitables.

L'Union européenne peut garantir un avantage concurrentiel significatif dans l'économie mondiale en encourageant l'innovation et en investissant massivement dans les technologies de pointe, comme le cloud, l'intelligence artificielle et la cybersécurité.

Pour stimuler l'innovation et la transformation numérique, il est nécessaire d'adopter une politique de financement ambitieuse. Investir dans ces domaines stratégiques est essentiel pour assurer la compétitivité de l'économie à l'échelle européenne.

413

bureaux de poste labellisés France services pour accompagner les citoyens dans leurs démarches en ligne.

10,2 millions

de coffres forts numériques Digiposte et plus de 4,2 millions d'Identités Numériques La Poste.

120 millions

de signatures électroniques générées par an, ce qui positionne Docaposte comme le premier opérateur sur ce marché.

Données au 31/12/2023

Accompagner les entreprises et mettre fin à l'inflation réglementaire

Face à l'inflation réglementaire dans le secteur numérique, il est impératif de mettre un terme à cette tendance et de renforcer l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre des règles existantes. De plus, il serait pertinent d'intensifier la coopération industrielle en misant sur des standards partagés.

Plusieurs textes adoptés lors de la dernière mandature requièrent des mesures complémentaires pour être mis en œuvre. C'est notamment le cas du règlement concernant l'établissement du cadre européen relatif à une identité numérique (eIDAS2). Il vise à créer une application mobile permettant aux citoyens européens de s'authentifier et d'accéder aux services publics et privés. Le groupe La Poste, fortement engagé dans ce domaine, contribuera activement aux travaux et à la mise en place de ce service, tout en surveillant également les développements concernant l'archivage électronique et la signature électronique.

Dans le contexte des négociations sur la législation sur l'intelligence artificielle (AI Act), le groupe La Poste a joué un rôle influent grâce à son expérience en matière de conception éthique de projets. Il déploie près de 100 projets liés aux données et à l'intelligence artificielle, dont l'IA générative La Poste GPT. Cette IA est développée dans des environnements technologiques maîtrisés par le groupe et entraînés sur ses propres bases de données pour améliorer ses performances. De plus, le groupe La Poste s'est doté d'une nouvelle charte Data & IA pour renforcer cet engagement. Le groupe continuera à suivre de près les évolutions de ces sujets sur la scène européenne.

Le groupe La Poste a par ailleurs participé au niveau européen aux négociations sur la



nouvelle directive sur la sécurité des réseaux et de l'information (NIS2), le Cyber Resilience Act, etc. et collabore activement avec des associations et fédérations en la matière. En effet, le risque cyber occupe une place centrale, avec la montée en puissance des cyberattaques à l'échelle mondiale. Pour y faire face, et grâce à ses 300 experts en cybersécurité, le groupe La Poste a établi une cartographie détaillée spécifique aux risques cyber, qui est régulièrement actualisée.

Enfin, le groupe La Poste a transformé les données à sa disposition en un actif stratégique. Cette transformation s'appuie sur la mise en place de mesures de qualité des données, permettant d'identifier les besoins d'amélioration potentiels. Fortement positionné, le groupe La Poste a joué un rôle actif dans les discussions européennes, notamment lors des négociations concernant les règlements sur les données, la gouvernance des données et l'espace européen de données de santé.

Au regard de toutes les évolutions juridiques et numériques récentes, il est désormais souhaitable de se concentrer sur la mise en œuvre et l'optimisation du cadre législatif existant.

Promouvoir une souveraineté européenne

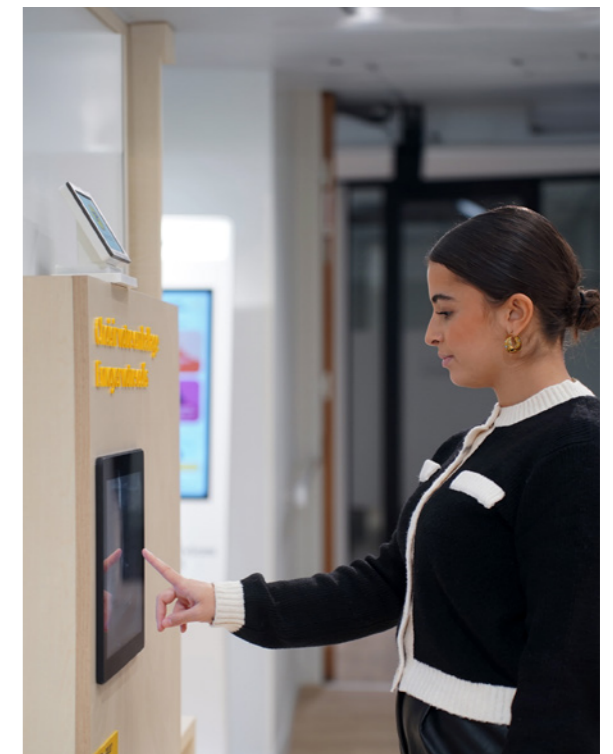
En octobre 2022, Dicaposte, filiale du groupe La Poste, Dassault Systèmes, Bouygues Telecom et la Banque des Territoires ont signé une alliance associant leurs expertises et leurs forces au sein d'un consortium industriel 100 % français afin de créer NumSpot, une société dédiée au développement d'une offre complète de services européens de cloud souverain et de confiance. Dans un environnement ultra-concurrentiel, NumSpot se positionne alors très spécifiquement sur la confiance et la souveraineté. Certains processus et données sont extrêmement sensibles. Leur traitement doit se faire dans des conditions de sécurité technique, opérationnelle et juridique très strictes.

Allier éthique et innovation

À titre d'exemple, le groupe La Poste a créé en 2022 une expérimentation sur les mondes virtuels et développé une offre NFT (Non-Fungible Token) pour faire entrer ses clients professionnels dans le monde du Web 3.0 qui transforme les codes actuels des relations entre les marques et les consommateurs en permettant la formation de communautés, la co-construction d'offres, l'accès à des expériences exclusives, etc. Elle a également accompagné l'entreprise Picard lors du lancement de Pic'art, sa première campagne marketing Web 3.0 associant un courrier, vecteur de pédagogie, et une collection de NFTs qui donnent accès à des expériences exclusives en magasin.

Pour permettre aux entreprises d'innover et de rester compétitives, le groupe La Poste estime qu'il est nécessaire d'investir et de soutenir des acteurs européens à promouvoir le développement de mondes virtuels interopérables, respectueux de l'environnement et conformes aux valeurs européennes.

Il est impératif d'exiger une sécurité juridique solide permettant d'exclure tout risque d'atteinte aux données via des mécanismes réglementaires non européens ayant une portée extraterritoriale.



POUR UNE UNION DE L'ÉPARGNE ET DE L'INVESTISSEMENT



Le groupe La Poste est un acteur de l'investissement et du financement européens de long terme, en particulier à travers ses filiales La Banque Postale et CNP Assurances. Le groupe démontre son engagement pour le financement de la double transition climatique et numérique, notamment en mobilisant 100 milliards d'euros sur cinq ans pour la décarbonation de l'économie, en collaboration avec la Caisse des Dépôts, son actionnaire majoritaire.

Le groupe La Poste, via sa filiale La Banque Postale, acteur de la transition juste, a également alloué 1,62 milliard d'euros sous forme de prêts verts et sociaux aux collectivités locales en 2023. Le groupe La Poste est aussi un acteur majeur de l'inclusion bancaire de tous grâce à la mission de service public d'accessibilité, confiée à sa filiale bancaire. Toutefois, pour rendre possible cette double transition, l'Union européenne doit renforcer ses capacités d'investissement et mieux flécher les 33 000 milliards d'euros d'épargne des Européens vers ses priorités environnementales.

Union bancaire et équité concurrentielle

Le groupe La Poste soutient le projet d'Union bancaire, outil essentiel pour renforcer la stabilité financière en Europe. Pour garantir son succès, le principe « mêmes activités, mêmes risques, mêmes règles » et l'égalité de traitement entre les acteurs bancaires devront être au cœur des travaux de la prochaine législature. Ainsi, un dialogue constructif devra permettre de trouver un équilibre entre la nécessaire solidarité européenne et la prise en compte de la situation spécifique des différents secteurs bancaires nationaux, sans relâchement excessif des règles d'accès au Fonds de résolution unique ni du principe du bail-in. De même, un Fonds européen d'assurance des dépôts (EDIS), s'il devait voir le jour, devrait s'appliquer de manière équitable à l'ensemble des banques européennes.

Préserver l'accès au conseil bancaire

Un équilibre doit être trouvé sur le dispositif de la Retail Investment Strategy (RIS), visant à favoriser l'investissement de l'épargne européenne dans les produits financiers pour contribuer au financement des transitions énergétique et numérique. Il importe en effet de concilier protection des investisseurs et fluidité des parcours de souscription comme de préserver la mutualisation des coûts du conseil en investissement, afin de garantir à tous les Européens, sans distinction socio-économique, l'accès à des services d'accompagnement et de conseil financier.

Euro numérique, des clarifications attendues

Le projet visant à instituer l'euro numérique de détail, porteur d'opportunités et de défis majeurs, suscite encore de nombreuses questions et inquiétudes. Le groupe La Poste sera très attentif à l'équilibre du modèle économique, à l'équité de concurrence avec les acteurs non-bancaires et à la prévention des risques potentiels pour la stabilité financière et les dépôts bancaires. Il s'agit de concevoir un dispositif qui apporte de la valeur ajoutée aux consommateurs, s'articule de manière cohérente avec le régime existant du droit au compte et préserve l'écosystème et la souveraineté des paiements en Europe.

Donner aux clients la maîtrise de leurs données financières

L'initiative qui vise à favoriser l'accès aux données financières (règlement FIDA) est très ambitieuse, tant au regard du périmètre extensif des données couvertes que des délais de mise en œuvre. Le législateur devra veiller à avancer de manière progressive et concertée, une ouverture trop rapide des données financières européennes faisant courir un risque important de fraude et de vulnérabilité. Enfin, pour garantir des conditions de concurrence équitable, il conviendrait d'exclure du périmètre des acteurs concernés les grandes plateformes numériques (« gatekeepers ») ne disposant pas d'un agrément pour des activités financières.

Afin de financer les transitions écologique et numérique, l'Union européenne devra renforcer ses capacités d'investissement durable, notamment par une offre paneuropéenne et en orientant mieux l'épargne des ménages.

Pour y parvenir, elle devra maintenir l'accès de tous au conseil financier, assurer des conditions de concurrence équitables entre les acteurs et préserver la stabilité et la compétitivité du système financier.

11^e

bancassureur

de la zone euro avec un total de bilan de 738 milliards d'euros.

18,5 millions

de clients

particuliers, entreprises et acteurs du secteur public local.

31,1 milliards

d'euros d'encours de financement

pour les PME/ETI et le secteur public local.

17 000

points de contact

partout en France, dont 7 000 bureaux de poste, permettant une proximité essentielle avec les clients.

Données au 31/12/2023



Les équipes du groupe La Poste sont à votre disposition pour échanger sur l'ensemble de ces sujets et accompagner les travaux des institutions européennes pour la législature à venir.

Contacts :

Christelle Defaye Geneste
Directrice des Affaires européennes et douanières

Bureau de La Poste à Bruxelles
Rue du Trône, 100
1050 Bruxelles

christelle.geneste@laposte.fr

Rejoignez-nous sur LinkedIn :
[Les enjeux européens de La Poste Groupe](#)



**DIRECTION DES RELATIONS EUROPÉENNES
ET INTERNATIONALES**

9 rue du Colonel Pierre Avia
75757 PARIS CEDEX 15
Tél. : +33 (0)1 55 44 00 00

www.lapostegroupe.com

